



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE FOOT

Chapitre 1 : Dispositions générales

Art.1 :

Tout licencié au club s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

Art.2 :

Le Comité Directeur gère les actions du club sous l'autorité du Président.

Art.3 :

En toutes circonstances, tout licencié au club en est le représentant.
Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables.

Art.4 :

Tout joueur signant une licence au sein du club doit :

- Acquitter sa cotisation avant toute participation.
- Avoir pris connaissance de ce règlement intérieur de l'Ecole de Foot.

Chapitre 2 : Les Joueurs

Art.1 :

Il sera fourni à tous les joueurs un calendrier des entraînements ou des compétitions comportant les coordonnées de l'encadrement qui les concerne.

Art.2 :

Tout joueur licencié doit se tenir à la disposition du club en acceptant :

- Le calendrier des entraînements fixé par les entraîneurs.
- Le choix fait par les entraîneurs pour la composition des équipes.
- Les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé.

Art.3 : Respect des horaires

Le football n'est pas un sport individuel. Il est par essence un sport d'équipe. Il fonctionne comme une chaîne de solidarité. Si un maillon est absent, c'est toute l'équipe qui s'en trouve affaiblie. Aussi le respect des horaires est nécessaire pour la bonne marche des équipes et notre intérêt commun.

Tout joueur doit être présent aux entraînements et aux matchs. Les joueurs ne pouvant pas participer aux entraînements du mercredi et aux matchs du samedi sont priés de prévenir le responsable d'équipe.

1- Tout joueur devra être présent au stade 15 minutes avant le début de l'entraînement. Tout retard sans motif valable pourra entraîner l'exclusion du joueur pour l'entraînement en question.

2- Lors des matchs à l'extérieur, les joueurs devront être présents à l'heure indiquée sur les convocations.

Art.4 : Discipline

1- Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses coéquipiers, des joueurs de l'équipe adverse. L'entraîneur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention et pourra prendre des sanctions vis à vis du joueur ne respectant pas cet article.

2- Tout joueur présentant un comportement indiscipliné (insultes, bagarres, chahut pendant les exercices, ...) durant un entraînement, un match ou pendant un déplacement pourra être suspendu de toute activité au sein du club durant une semaine. En cas de récidive, le joueur sera présenté devant une commission de discipline où seront prises de nouvelles sanctions.

3- Tout joueur est tenu de prendre soin des installations mises à sa disposition par le club ou les collectivités. Toute dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur.

Art.5 :

Tout joueur blessé même légèrement doit immédiatement en aviser l'entraîneur.

Art.6 :

Les joueurs doivent se serrer la main et serrer la main des éducateurs lors des matchs et des entraînements. Ils doivent également serrer systématiquement la main des joueurs et dirigeants adverses après les rencontres du samedi (que le match soit gagné ou perdu).

Art. 7 :

La douche est obligatoire après les matchs et très vivement recommandée après les entraînements, ceci par mesure d'hygiène et de discipline collective. Aucun joueur ne dérogera à la règle (règle valable pour les U11 et les U13).

Le vestiaire est un lieu sacré dans un sport collectif, les joueurs doivent prendre l'habitude de l'utiliser dès le plus jeune âge.

Se changer dans les vestiaires et prendre sa douche, ce n'est pas une perte de temps !!! Cela fait partie intégrante d'un entraînement ou d'un match.

Art.8 : L'équipement des joueurs

Les joueurs doivent obligatoirement venir avec un sac de sport lors des entraînements et des matchs (venir en "civil"). Chaque joueur doit posséder dans son sac de sport un matériel adapté à l'entraînement ou au match, ainsi qu'aux conditions climatiques :

- Un short d'entraînement + une paire de chaussettes + un maillot d'entraînement.
 - Un survêtement complet par mauvais temps.
 - Un coupe-vent par temps de pluie.
 - Une paire de gants pour les gardiens de but.
 - Une paire de chaussures à crampons moulés.
 - Une paire de protège-tibia (obligatoire à l'entraînement comme en matchs).
 - Une serviette pour la douche + gel douche
 - Pensez à apporter une gourde ou une petite bouteille d'eau individuelle.
- Pour évitez de les perdre, pensez à marquer les vêtements du nom du joueur.

Chapitre 3 : Educateurs et Dirigeants

Art.1 :

Les Educateurs et Dirigeants d'équipes de jeunes sont nommés par le comité directeur, sur proposition du responsable technique et du responsable administratif des jeunes.

Art.2 :

Tout Educateur et Dirigeant a pour mission d'inculquer la connaissance technique à l'équipe qui lui a été confiée dans le cadre du plan d'action, mis en place par le responsable technique des jeunes et adopté par le comité directeur. Son rôle est aussi social et éducatif.

Art.3 :

Tout Educateur et Dirigeant doit être par son comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

Art.4 :

Tout Educateur et Dirigeant doit sanctionner lui-même ou demander une sanction au responsable technique des jeunes, pour un joueur des catégories de jeunes, contre tout acte d'indiscipline d'un joueur.

Art.5 :

Tout Educateur et Dirigeant s'engage à assurer la sécurité des enfants qui lui sont confiés (pas d'utilisation de buts amovibles du foot à 11 par exemple).

Art.6 :

Tout entraîneur et Educateur est garant des équipements donnés à son équipe par le club. Il lui appartient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces équipements restent la propriété du club en fin de saison (compter les maillots à la fin des matchs).

Art.7 :

Les Educateurs sont chargés d'utiliser, de mettre en place, voire d'améliorer les moyens de communication permettant la diffusion d'informations relatives à la vie du club et de leur équipe. Les convocations seront envoyées par mail ou sms si pas de mail.

Chapitre 4 : Rôle des parents

1- Lors des entraînements et des matchs :

- Les parents sont priés de ne pas intervenir auprès de leurs enfants afin de permettre à l'éducateur / dirigeant présent de gérer son équipe correctement.
- Lors d'un match, laissez le gardien de but prendre ses propres décisions, les parents (tout comme les dirigeants d'ailleurs) ne doivent pas se placer derrière le but pour donner des consignes au gardien de but.
- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer sur le terrain et dans les vestiaires pendant les matchs et les entraînements.

2- Les parents sont priés d'assister aux réunions susceptibles d'être programmées dans la saison.

- Chaque parent devra effectuer des déplacements dans la saison sous peine de non convocation de l'enfant.
- En cas de réelle indisponibilité, il est demandé de prévenir le plus tôt possible le responsable d'équipe ou de s'arranger avec un autre parent.

Merci de respecter ce règlement ; il s'applique à tous les joueurs / parents / dirigeants / éducateurs de l'Ecole de foot.